

Michel NICOLSKY
Saint Etienne du Grès

Monsieur le commissaire enquêteur, je suis contre le projet de ligne THT aérienne de Jonquière à Fos sur Mer.

Il est urgent de décarboner et de dépolluer le site industriel de Fos sur Mer tout comme d'autres sites industriels dans notre pays et plus généralement en Europe et dans le monde.

Les politiques européennes et nationales se sont donc orientées vers le renforcement des réseaux électriques et RTE s'est donc vu confier la mission de construire une nouvelle liaison à très haute tension entre Jonquière et Fos sur Mer.

RTE bénéficie en France du monopole pour développer et exploiter le réseau haute tension. Les ressources financières de RTE ne résultent pas d'un prix du marché mais d'un tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) fixés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) pour que l'électricité ne soit pas facturée trop cher aux Français.

Ceci implique qu'RTE bénéficie d'une enveloppe globale à répartir entre ses différents projets et que certains arbitrages et priorisations soient réalisés quand des choix s'imposent. Il apparaît évident que dans certains paysages ou dans certains sites particulièrement préservés et néanmoins fragiles, il faille investir davantage en enfouissant ou en immergeant les projets suivant le cas.

Par ailleurs, si les travaux sont réalisés au bénéfice d'un type particulier d'utilisateurs (ici les industriels de Fos sur Mer) et non pas de la collectivité, il serait normal de mettre en place un système de financement leur imposant de contribuer davantage pour permettre l'enfouissement ou l'immersion. Ceci serait d'autant plus juste que dans le cas précis de Fos on a affaire aux plus gros pollueurs de notre pays mais aussi aux industriels les plus prospères (Total propriétaire de la raffinerie de la Mède a retiré un bénéfice de plus de 20 Milliards d'Euros en 2023). C'est le principe même de la loi Barnier de 1995 qui déjà à l'époque avait instauré le principe du pollueur payeur.

Du reste la France au sein de l'Europe est un des pays les plus à la traîne dans le domaine de l'enfouissement des lignes à haute tension. En Europe du nord, les pays confrontés aux mêmes problématiques de décarbonation que la France, justifient les politiques d'enfouissement techniquement compliquées et plus coûteuses par une vision économique à moyen ou à long terme et par une meilleure acceptabilité sociale des projets sans même parler de l'insertion dans les paysages.

Le développement durable dont RTE se fait l'apôtre dans ses publications institutionnelles ne peut se limiter à de simples déclarations. Le projet de ligne 400 000 V entre Jonquière et Fos sur Mer traverse des sites exceptionnels et ne pourrait en aucun cas voire le jour tel qu'il nous a été présenté dans ses différentes options. S'il ne s'agit pas de solution totale d'enfouissement ou d'immersion, aucune solution mixte avec des parties en aérien n'a été présentée.

L'incompréhension et la contestation sont vives et RTE qui se veut entreprise responsable et engagée ne peut pas s'affranchir des volets sociétaux et écologiques au seul profit du volet économique !

LES SOLUTIONS TECHNIQUES D'ENFOUISSEMENT ET D'IMMERSION EXISTENT, ALORS QUAND ELLES SONT INEVITABLES IMPOSONS LES ET AUX INDUSTRIELS BÉNÉFICIAIRES PRINCIPAUX DU PROJET D'Y CONTRIBUER !